

aquatreat®

Fine chemicals for water treatment

Industrial zone B 122 - Nieuwlandlaan 40/42
B-3200 Aarschot – BELGIUM
Tel. +32.16.56.21.21
E-mail: aquatreat@aquatreat.be
Website URL: <http://www.aquatreat.be>

aquatreat® 422

Notice technique

GENERALITES

- AQUATREAT 422 est un décolorant.
- AQUATREAT 422 est composé de peroxyde d'hydrogène, catalysé et stabilisé.
- AQUATREAT 422 ne mousse pas.

CARACTERISTIQUES

Aspect : liquide incolore
pH : $3,0 \pm 1,0$
Densité : $1,07 \pm 0,02$
Solubilité dans l'eau : infinie

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

La quantité d' AQUATREAT 422 nécessaire dépend d'éléments différents : la contamination bactérienne, les substances nutritives présentes, la température, le nombre de bactéries admis. En général, la dose se situe à 100 mg/l sur le volume à traiter, comme dose choque. La fréquence de dosage peut varier de 1x/jour à 1x/2 semaines. L'efficacité du produit peut être contrôlée par des comptages bactériens et par inspection de l'installation. Le produit est utilisé tel quel.

EMBALLAGE

Bidons et fûts en polyéthylène de 22 ou 220 litres ou containers 1000 de litres.

MANIPULATION

AQUATREAT 422 est comburant et corrosif. Tenir dans un endroit bien ventilé. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la FDS.

Tous les renseignements cités ici sont conformes à notre connaissance et à l'ensemble des informations dont nous disposons. Aucune indication, composition ou application décrite n'a pour but de violer les brevets existants. Rien de ceci ne peut être copié et/ou dupliqué. Les indications d'emploi figurant sur nos notices et étiquettes ne constituent pas des règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison des nombreux facteurs qui influent. Nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquences de cette adaptation en dehors de notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de formulations contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à leurs spécifications.
